



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du mercredi 25 janvier 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 19 janvier 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42

Nombre de présents participant au vote : 33

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Rémi DETANG
Monsieur Jean-François DODET
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur François DESEILLE
Monsieur Dominique GRIMPRET
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-Claude GIRARD
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Philippe LEMANCEAU

Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Madame Christine MARTIN
Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Céline TONOT
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Brigitte POPARD
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Guillaume RUET
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM

Monsieur Laurent GOBET
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Jean-Michel
VERPILLOT
Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Madame Nathalie KOENDERS
Madame Océane CHARRET-
GODARD
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Dominique BEGIN-
CLAUDET
Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jacques CARRELET
DE LOISY

Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Ecole Nationale Supérieure d'Art de Dijon - Convention de partenariat - Années 2023-2024-2025**

La présence des pôles d'excellence, en matière d'enseignement supérieur et de recherche, constitue un élément essentiel de l'attractivité sur le territoire de Dijon métropole. C'est dans ce cadre que, depuis plusieurs années, le Grand Dijon, désormais Dijon métropole, a accompagné et soutenu les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche comme l'ENSA.

C'est ainsi qu'une première convention de partenariat d'objectifs et de moyens, tripartite (ENSA, Ville de Dijon et Grand Dijon) et tri-annuelle (2014-2015-2016) a été signée, autour de 3 axes principaux :

- L'accompagnement des pôles de recherche de l'ENSA Dijon dans le cadre de la réforme des Ecoles d'art et de l'harmonisation européenne ;
- Le renforcement de la politique internationale de l'Ecole ;
- Le développement de partenariats d'échanges de savoir-faire avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, des collectivités territoriales, des acteurs culturels, universitaires et économiques du territoire.

Cette convention a été renouvelée lors du conseil métropolitain du 7 septembre 2017 autour de ces mêmes objectifs et ce pour les années 2017, 2018 et 2019, et lors du conseil métropolitain du 19 décembre 2019 pour les années 2020, 2021 et 2022.

Afin de poursuivre sa volonté de rayonnement et d'attractivité à l'international, Dijon métropole entend continuer à soutenir l'ENSA, qui est la seule Ecole nationale d'art en Bourgogne-Franche-Comté et la plus ancienne de France, fondée par François Devosge.

Par courrier du 9 septembre 2022, la directrice de l'Ecole sollicite Dijon métropole pour le renouvellement de la convention de partenariat et dans laquelle la Métropole s'engagerait à soutenir les activités de l'Unité de Recherche Art & Société dans leur expérimentation plastique comme dans l'approche théorique (ateliers de recherche et de création, conférences, journées et voyages d'études, publications...).

A noter que ce soutien à l'ENSA s'inscrit par ailleurs dans la perspective du projet de futur campus urbain d'enseignement supérieur sur le site Maret où elle est déjà installée. Ce projet de réhabilitation et d'agrandissement, financé dans le cadre du CPER 2022-27 par l'État, la Région et Dijon métropole, devrait permettre la venue de Sciences Po Dijon et de l'École Supérieure de Musique faisant de ce site un véritable campus Art et Humanités en centre ville de Dijon.

Compte-tenu de ces perspectives de développement et de la contribution qu'apporte l'Ecole au rayonnement et à l'attractivité de la métropole, il est proposé que Dijon métropole attribue une subvention d'accompagnement des pôles de recherche de l'ENSA à hauteur de 27 000 € sur trois ans et répartis de la manière suivante :

- 10 000 € en 2023 (2022-2023),
- 9 000 € en 2024 (2023-2024),
- 8 000 € en 2025 (2024-2025).

Pour mémoire, la subvention accordée à l'ENSA dans la précédente convention était du même montant.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'affirmer** le soutien de Dijon métropole à l'École Nationale Supérieure d'Art (ENSA) ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat intervenant entre l'ENSA, la Ville de Dijon et Dijon métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte découlant de cette convention ;
- **de dire** que les crédits se rapportant à cette convention seront inscrits annuellement au budget de Dijon métropole.

SCRUTIN POUR : 37 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 4 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN